



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC**

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes de Vic Fezensac, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Benoit DESENLIS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BUFFIN François ; BERGES Nathalie ; DEDIEU Laura ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; HUBERT Jean-Pierre ; POTENTI-BRUNET Patricia ; DUFFORT Marie-Laure ; LEON Helene ; DESENLIS Benoit ; BRUMM Laurent ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert ; GUICHARD Gilles.

AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR : ; DOAT Jean-Pierre ; GASPARINI Vanneck ; CASSAGNE Jean-Claude ;

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : COQUET Fabrice ; SILLIERES Jean Raymond ; LASBATS Jerome ; ROQUES Damien ;

ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION : Mr Pierre LAPLANE agent du SIAEP et Jerome GAIGNARD agent du SIAEP.

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET :

ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Monsieur le Président informe l'assemblée du mauvais état du véhicule utilitaire Citroën Berlingo immatriculé 9018-LY-32 et explique la nécessité de renouveler ce véhicule.

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'autoriser Monsieur le Président d'acquérir un nouveau véhicule utilitaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à acquérir le véhicule BERLINGO FOURG. CITROEN neuf.

PRECISE que le prix de vente du véhicule est de 13679.33 euros HT.

PRECISE que le budget 2020 prévoit 23000€ au compte 2182 (matériel de transport) pour ce type d'action.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'achat de ce véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président, Benoit DESENLIS



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 04 NOV. 2020



Transmis en Préfecture, le 26/10/2020